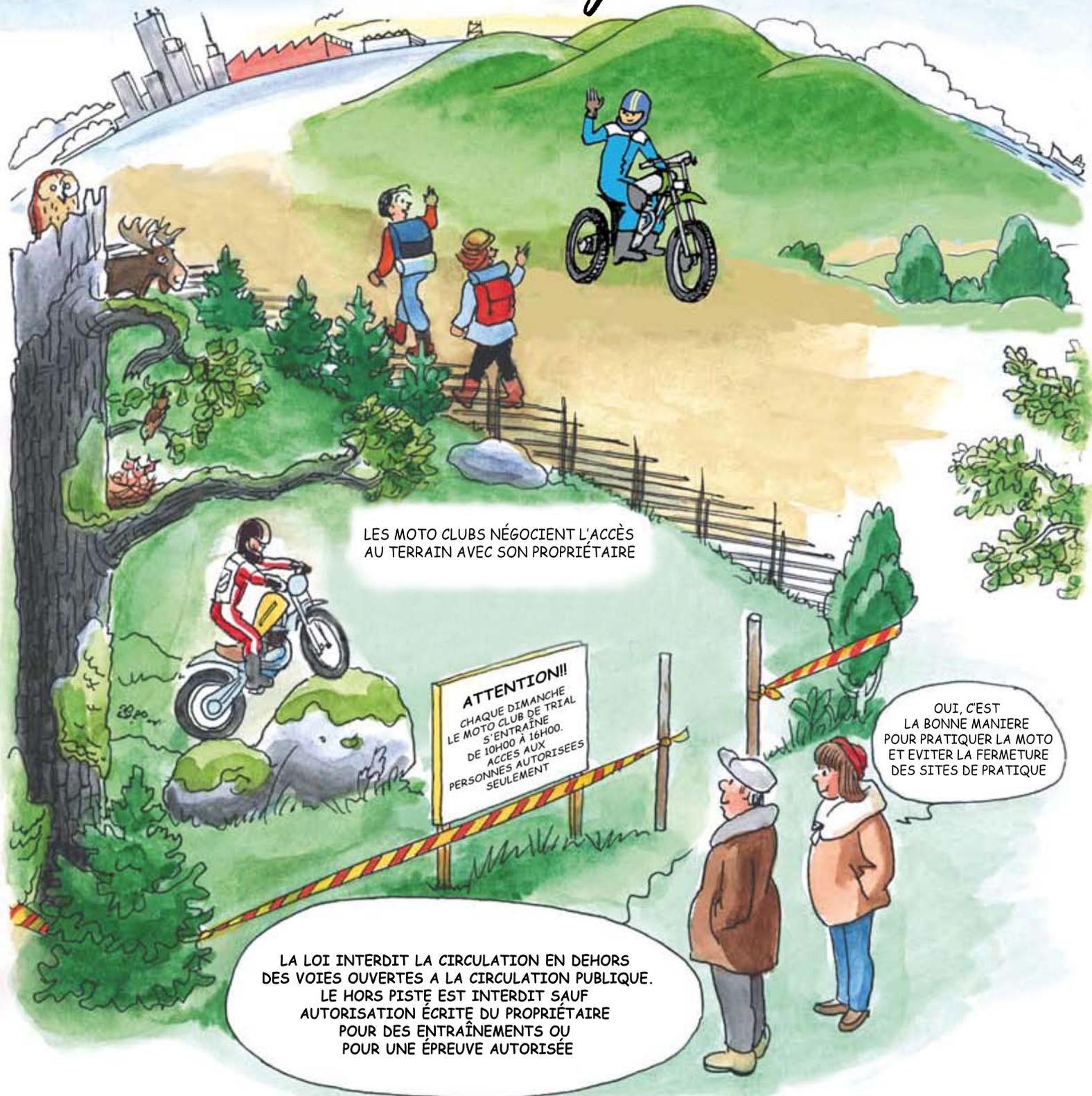


Je roule nature avec la Fédération Française de Motocyclisme



LES MOTO CLUBS NÉGOCIENT L'ACCÈS
AU TERRAIN AVEC SON PROPRIÉTAIRE

ATTENTION!!
CHAQUE DIMANCHE
LE MOTO CLUB DE TRIAL
S'ENTRAÎNE
DE 10H00 À 16H00.
ACCÈS AUX
PERSONNES AUTORISÉES
SEULEMENT

OUI, C'EST
LA BONNE MANIÈRE
POUR PRATIQUER LA MOTO
ET ÉVITER LA FERMETURE
DES SITES DE PRATIQUE

LA LOI INTERDIT LA CIRCULATION EN DEHORS
DES VOIES OUVERTES À LA CIRCULATION PUBLIQUE.
LE HORS PISTE EST INTERDIT SAUF
AUTORISATION ÉCRITE DU PROPRIÉTAIRE
POUR DES ENTRAÎNEMENTS OU
POUR UNE ÉPREUVE AUTORISÉE



UN TERRAIN APPARTIENT TOUJOURS A UN PROPRIÉTAIRE QU'IL SOIT PRIVÉ
OU QUE CE SOIT UNE COMMUNE.

UN CHAMP AUX ALENTOURS D'UN VILLAGE OU LE SOMMET D'UNE MONTAGNE TRÈS ÉLOIGNÉE
APPARTIENT TOUJOURS A QUELQU'UN.

LE FAIT DE VOIR UN AUTRE MOTARD ROULER SUR UN SITE NE VOUS DONNE PAS LE DROIT
DE FAIRE LA MÊME CHOSE. IL A UNE AUTORISATION, VOUS DEVEZ ÉGALEMENT L'AVOIR !!



N'UTILISEZ VOTRE VÉHICULE
MOTORISÉ QUE SI VOUS
AVEZ LA PERMISSION
DU PROPRIÉTAIRE DU TERRAIN

IL EST AUTORISÉ DE CIRCULER SUR :

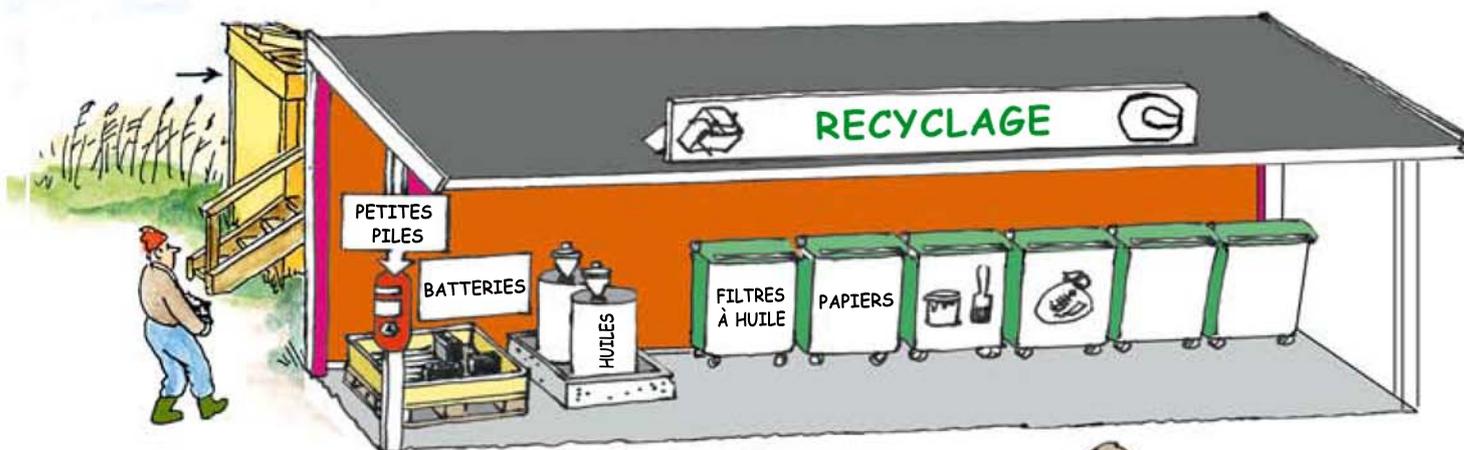


- LES ROUTES NATIONALES ET DÉPARTEMENTALES
- LES VOIES COMMUNALES ET LES CHEMINS RURAUX
- LES VOIES PRIVÉES NON FERMÉES PAR UN PANNEAU
OU UNE CHAÎNE ET LES VOIES PRIVÉES
SUFFISAMMENT LARGE ET ADAPTÉES AU PASSAGE
D'UNE VOITURE.

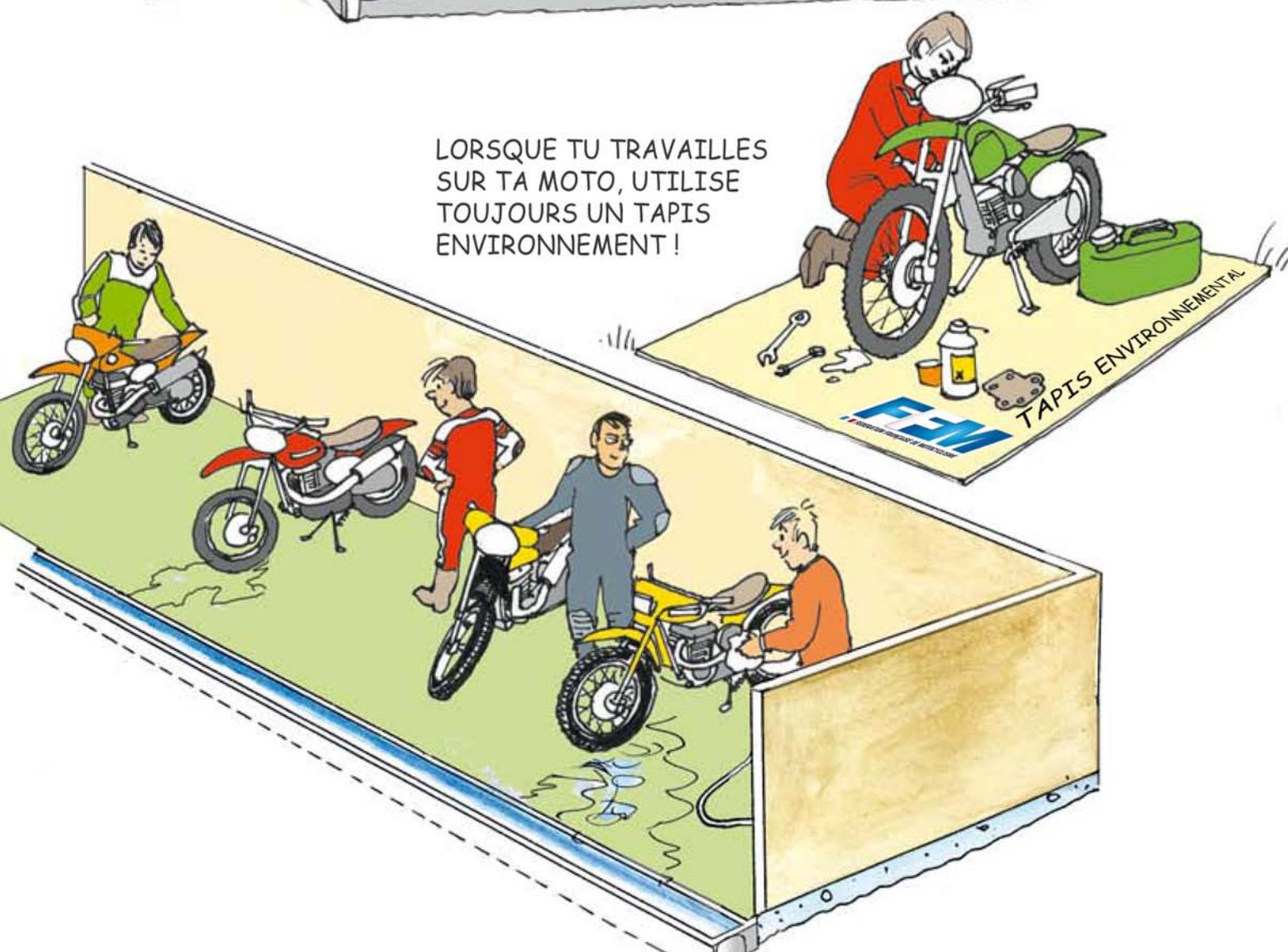


DANS LE CADRE D'UNE ÉPREUVE :

- PRENDRE SOIN DE MANIÈRE APPROPRIÉE DES MATÉRIEAUX DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- APPLIQUER LE RECYCLAGE DES MATÉRIEAUX AFIN DE RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS.



LORSQUE TU TRAVAILLES SUR TA MOTO, UTILISE TOUJOURS UN TAPIS ENVIRONNEMENTAL !



LE LAVAGE DES MOTOS NE DOIT ÊTRE FAIT QUE DANS DES ENDROITS PRÉVUS À CET EFFET

